

# Partenaire SOCIATAX



**L'UNT en lien avec SOCIATAX ont élaboré une offre de services facultative à l'adhésion portant sur la garantie et sécurisation des entreprises de taxis à un tarif privilégié réservée aux adhérents de l'UNT.**

Ce partenariat porte sur la couverture de 3 majeurs pour les entreprises et artisans, à savoir :

1. le risque de redressement URSSAF
2. le risque fiscal
3. le risque contentieux prud'hommes

## Deux niveaux de garanties et de tarification

Le principe simple, en fonction du niveau choisi, en cas de contrôle, de redressement, de contentieux ; la garantie se substitue au chef d'entreprise pour la négociation avec les organismes et, ou, avocat adverse.

En cas de résolution amiable et, ou, de condamnation, **SOCIATAX couvre le risque, à hauteur de la garantie souscrite**, sans intervention du chef d'entreprise, le déchargeant de la gestion du contentieux et du paiement.

Ce partenariat permet de vous faire bénéficier d'une solution novatrice qui couvre votre activité face aux aléas auxquels vous êtes soumis. Vous êtes les premiers à pouvoir en bénéficier à un tarif négocié au mieux pour vous.

## Comment souscrire ?

1. Contactez le service commercial SOCIATAX au 02 43 56 63 80 (coût d'un appel local en France métropolitaine)
2. Contactez un distributeur agréé Sociatix près de chez vous (liste disponible sur [sociatix.com](http://sociatix.com) )
3. Renseignez le formulaire dédié sur le site de SOCIATAX en suivant ce lien : [www.sociatix.com/ILEXTX](http://www.sociatix.com/ILEXTX)
4. Imprimez et complétez le formulaire dédié aux adhérents de l'UNT et envoyez-le par mail à [adherents-unt@sociatix.com](mailto:adherents-unt@sociatix.com). [Accédez au formulaire](#) , Plus d'informations sur leur site internet : [www.sociatix.com](http://www.sociatix.com)